ESTIMATES

Tax Court of Canada

2002-2003
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before 1 March.

Part III – Departmental Expenditure Plans which is divided into two components:

(1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are tabled in the spring and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

(2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by
the Minister of Public Works and Government Services, 2002

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing (PWGSC)
Ottawa, Canada K1A 0S9

Telephone: 1-800-635-7943
Internet site: http://publications.pwgsc.gc.ca

Catalogue No. BT31-2/2003-III-72

ISBN 0-660-61817-6

Tax Court of Canada

2002-2003
Estimates

Report on Plans and Priorities

Approved

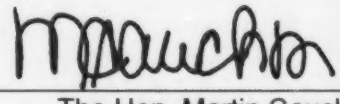

The Hon. Martin Cauchon
Minister of Justice and Attorney General of Canada

102-05122/

TABLE OF CONTENTS

SECTION I: REGISTRAR'S MESSAGE 1

SECTION II: RAISON D'ÊTRE OF THE TAX COURT OF CANADA 3

SECTION III: PLANS AND PRIORITIES BY STRATEGIC OUTCOME 5

SECTION IV: ORGANIZATION 9

1. STRUCTURE OF THE ORGANIZATION 9

APPENDIX I: FINANCIAL INFORMATION 13

TABLE 1.1: NON-RESPENDABLE REVENUE 13
TABLE 1.2: NET COST OF PROGRAM FOR 2002-2003 13

APPENDIX II: OTHER INFORMATION 15

TABLE 2.1: JURISDICTION OF THE TAX COURT OF CANADA 15
TABLE 2.2: CONTACTS FOR FURTHER INFORMATION 15

Section I: Registrar's Message

I am pleased to present the Report on Plans and Priorities for fiscal year 2002-03 for the Tax Court of Canada. This report reflects our Planning, Reporting and Accountability Structure (PRAS) which was approved by Treasury Board.

This report will enable you to ascertain the progress we have made, assess whether the steps taken thus far are consistent with our mandate, vision, mission and strategic priorities, and determine what remains to be done to meet our goal of providing the citizens of Canada with an accessible, effective, fair and independent Court.

The amalgamation of the administrative services of the Tax Court of Canada, the Federal Court of Canada and the Court Martial Appeal Court, which should come about in 2002-03, could cause the postponement, or indeed cancellation, of certain projects.

However, that will not prevent us from continuing to focus on individual citizens through the diversification of both the electronic and traditional means made available so that Canadians may have even easier access to the Court and its services. We will also be developing new material containing information designed to demystify the appeal process and the judicial process in general.

As Registrar of the Tax Court of Canada, I would like to assure Canadians that we are listening to them and that no effort will be spared to provide them with high quality services and information and access to a fair and equitable judicial process.

Our resolve to constantly improve our services has given the Court an important place in the Canadian judicial system thanks to our great adaptability and the excellence of our highly dedicated employees. These same qualities will enable us to meet the challenges awaiting us in the coming months.

R. P. Guenette

Management Representation
Report on Plans and Priorities 2002-2003

I submit, for tabling in Parliament, the 2002-2003 Report on Plans and Priorities (RPP) for the Tax Court of Canada.

To the best of my knowledge, the information in this document:

- accurately portrays the TCC's plans and priorities;
- is consistent with the disclosure principles contained in the *Guidelines to the preparation of the 2002-2003 Report on Plans and Priorities*;
- is comprehensive and accurate; and
- is based on sound underlying departmental information and management systems.

I am satisfied as to the quality assurance processes and procedures used for the RPP's production.

The Planning, Reporting and Accountability Structure (PRAS) on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

Name: 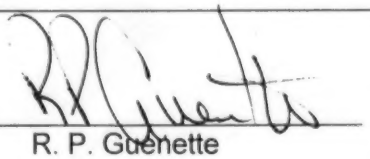

R. P. Guénette
Registrar

Date: Feb. 1, 2002

Section II: Raison d'être of the Tax Court of Canada

As its name suggests, the Tax Court of Canada is a court of law. Its formal mandate is set out in the *Tax Court of Canada Act*.

The Tax Court of Canada's fundamental purpose is to provide individuals or companies with a means to appeal decisions by the Canada Customs and Revenue Agency relating to, among other things, income tax, the goods and services tax, employment insurance and the Canada Pension Plan. The role of the Court's judges, who are independent of the federal government, is to decide, for example, whether an appellant must pay a disputed amount of income tax or whether an appellant qualifies for employment insurance benefits.

The administrative arm of the Court, known as the Registry, is an integral part of the federal government but has no ties to the Canada Customs and Revenue Agency. It serves both to support the judges' work and to manage the various aspects of the relationship between the public and the Court (filing documents, dispensing information, etc.). It is responsible for ensuring that the Court's appeal process is accessible and efficient and for maintaining a fair and independent court.

Section III: Plans and Priorities by Strategic Outcome

The Tax Court of Canada's program objective revolves around the following four strategic priorities:

1. to improve the effectiveness of the Court's appeal process;
2. to improve public access to the Court and its services;
3. to improve service delivery; and
4. to ensure the judicial independence of the Court.

These four strategic objectives, which are closely linked to the federal government's horizontal priorities with respect to Government On-Line and the Service Improvement Initiative, enable us to provide services geared to the public, to measure the concrete results of our services for Canadians and to live up to the values of our fellow citizens with regard to ease of access to relevant information and access to fair, equitable and prompt justice.

All this is underpinned by efficient and responsible use of public funds through gradual and effective implementation of the federal modern comptrollership initiative whose purpose is to integrate both financial and non-financial performance information for managers and to provide managers with a more advanced approach to risk management, appropriate monitoring systems and a common set of ethical values and principles.

To improve the effectiveness of the Court's appeal process
(Total of planned resources: internal resources)

Our Report on Plans and Priorities for 2001-02 dealt with the implementation of an important pilot project aimed at enhancing the efficiency of the Court's appeal process by allowing the electronic transmission of documents via our Web site between appellants or their representatives and the Court.

This project was launched on September 1, 2001, and it will be completed on March 31, 2002. Up to now, the results of the pilot project have been most encouraging. We expect that the electronic transmission of documents will continue on a permanent basis starting on April 1, 2002.

It is important that we offer Canadians various means of communicating with the Court. Canadians may rest assured that electronic transmission of documents will not displace the various other ways of interacting with the Court; it is simply an

additional means. Our goal is to provide the best possible service, whether it be in person, on the telephone or on the Internet.

To improve public access to the Court and its services
(Total of planned spending: $610,000)

Since January 2000, the judgments of the Court have been available to the public on our Web site. It is clear from the comments we have received that Canadians want us to publish even more judgments. For 2002-03, we expect to spend $600,000 on the translation of judgments that will be published on our Web site.

Moreover, we anticipate that the preparation of an information pamphlet entitled "Your Day in Court" will be completed in 2002-03. The cost of publication of this pamphlet intended to help appellants who wish to represent themselves or to be represented by someone other than a lawyer is estimated to be approximately $10,000.

The text of the pamphlet will also serve as the basis for an interactive part of our Web site that will explain to Canadians the roles of the main participants in a case before the Tax Court of Canada. This interactive section will contribute greatly to demystifying the appeal process. The project will be carried out using our internal resources and should be completed by the 2003-04 fiscal year.

To improve service delivery
(Total of planned resources: internal resources)

Amalgamation of administrative services

A major project in which the Tax Court of Canada will be involved in 2002 and 2003 is the amalgamation of its administrative services with those of the Federal Court of Canada and the Court Martial Appeal Court.

Bill C-30 is expected to be passed during the current session of Parliament. It is not possible at this time to provide figures on the costs related to the amalgamation.

Obviously, the amalgamation of administrative services remains a huge imponderable for 2002-03, and we could find ourselves constrained to postpone or cancel certain projects.

Modern Comptrollership

The application of modern comptrollership at the Tax Court of Canada is already under way. One person (FTE) has been assigned on a temporary basis for this purpose using funding received from Treasury Board.

Modern comptrollership is synonymous with improving our management abilities and capabilities. We are constantly challenging our management philosophy to develop and apply a risk management approach in the management of the Court's main business line and its service lines. Rigorous stewardship is being applied to safeguard public assets and to develop key control systems including management processes and measures of success. The Court already has a statement of values which are based on respect, professionalism, teamwork and client orientation.

Performance indicators and service standards

Our performance indicators and service standards constitute important factors in assessing the quality of the services we provide to Canadians.

We are able, through our indicators and our standards, to measure progress made and real results achieved for each of our projects. The performance information provides the Court's managers with the knowledge they require in order to be able to effectively manage the programs for which they are responsible.

Over the past two years, we have assessed and reassessed the relevance of each of our indicators and standards in order to ensure that they meet the requirements of our clients with respect to delivery of our services. In 2002-03, our indicators and standards should be posted on our Web site.

To ensure the judicial independence of the Court
(Total of planned resources: internal resources)

Based on comments we have received from appellants, we think there is a problem of perception regarding the judicial independence of the Court. We have little control over this perception, as it depends chiefly on whether an appellant wins or loses in the Tax Court of Canada. However, it is our intention to include more information on this subject in our communication material.

Section IV: Organization

1. Structure of the Organization

Registry of the Tax Court of Canada

This main business line provides Canadians with the right to an accessible court of record for appeals in areas involving taxation and other federal programs such as employment insurance and the Canada Pension Plan.

The Registrar, who is a deputy of the Commissioner for Federal Judicial Affairs as the result of a delegation of authority under subsection 76(2) of the Judges Act, is the deputy head of the Tax Court of Canada.

The Registry of the Tax Court of Canada provides a range of services to the Court. It provides internal services to the Chief Judge and the other judges of the Court in, for example, establishing the hearings schedule. The Registry also provides the public and litigants with information and advice relating to the Court's rules of procedure.

The following service lines support the Registry in the provision of services to Canadians.

- **Appeals Management** – This service line administers the operational procedures necessary to resolve disputes between any person and the Government of Canada on questions arising over the interpretation of the *Tax Court of Canada Act* or any other legislation under which the Court has exclusive original jurisdiction. Appeals Management provides the public with guidance and advice on the Court's practices and procedures. It also provides the judges of the Court with the orderly and efficient scheduling of hearings.

- **Corporate Services** – This service line provides the Registry with support relating to finance, administration, security, the library, human resources, facilities management, information management and information technology. Corporate Services provides its clients with effective, low-cost management and administrative services capable of supporting the Court's strategic policies.

- **Strategic Planning and Communications** – This service line provides services in the area of the preparation of accountability reports for Parliament and the Canadian public concerning the Court's administrative performance. This service line also prepares communication material necessary to understanding the Court's mandate and its activities and sees to the publication of the Court's judgments on its Web site. In addition, this service line

coordinates the translation of the Court's judgments and handles the revision of the translations.

Business Line of the Tax Court of Canada

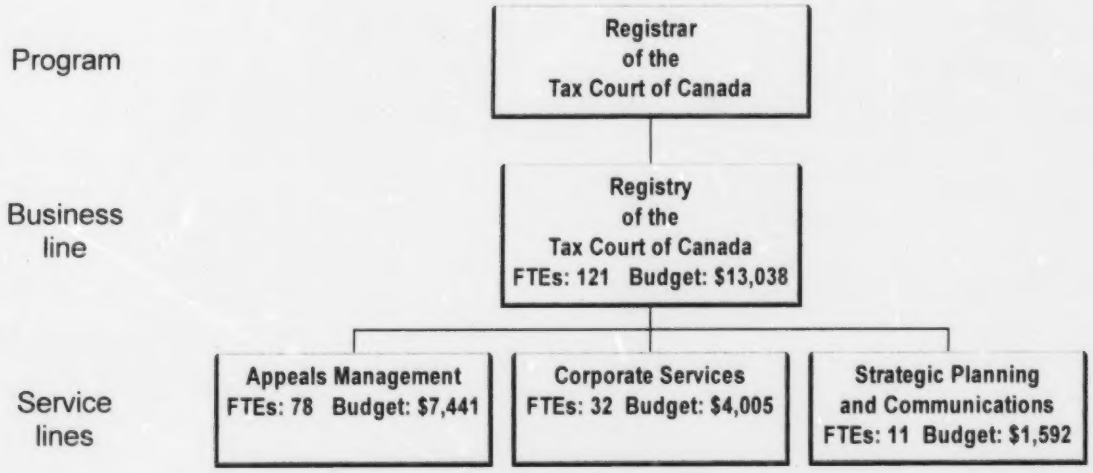

Planned Spending

($ thousands)	Forecast Spending 2001-2002*	**Planned Spending 2002-2003**	Planned Spending 2003-2004	Planned Spending 2004-2005
Budgetary Main Estimates (gross)	10,799	**11,338**	10,940	10,940
Non-Budgetary Main Estimates (gross)	--	**--**	--	--
Less: Respendable Revenue	--	**--**	--	--
Total Main Estimates	10,799	**11,338**	10,940	10,940
Adjustments**	2,721	**1,700**	1,500	1,500
Net Planned Spending	13,520	**13,038**	12,440	12,440
Less: Non-respendable revenue	550	**550**	550	550
Plus: Cost of services received without charge	3,837	**4,132**	3,941	1,914
Net Cost of Program	16,807	**16,620**	15,831	13,804
Full Time Equivalents	121	**121**	121	121

*Reflects the best forecast of total planned spending to the end of the fiscal year.

**Adjustments are to accommodate approvals obtained since the Main Estimates and include Budget initiatives, Supplementary Estimates etc.

Offices of the Court

The Court has its own court accommodation in Vancouver, London, Toronto, Ottawa and Montreal, and shares accommodations with the Federal Court of Canada in Edmonton, Calgary, Winnipeg, Quebec City, Halifax and Fredericton. In other locations, the Court uses provincial court accommodation, where available, leases commercial accommodation or partners with other levels of government.

The Judges

The Court, which has its Headquarters in Ottawa, consists of the Chief Judge, the Associate Chief Judge, 20 other judges including three supernumerary judges. In addition, to ensure the expeditious hearing of appeals, the Chief Judge may appoint up to 11 deputy judges. There are currently nine deputy judges at the Court.

The Chief Judge is responsible for the apportionment of work among the judges and the assignment of individual judges to specific sittings of the Court.

+Appendix I: Financial Information

Table 1.1: Non-Respendable Revenue

(thousands of dollars)	Forecast Revenue 2001-2002*	**Planned Revenue 2002-2003**	Planned Revenue 2003-2004	Planned Revenue 2004-2005
Registry of the Tax Court of Canada				
Appeal Fees	530	**530**	530	530
Sale of Judgments	20	**20**	20	20
Total Non-respendable Revenue	550	**550**	550	550

* Reflects best forecast of total planned spending to the end of the fiscal year.

Table 1.2: Net Cost of Program for 2002-2003

(thousands of dollars)	**Registry of the Tax Court of Canada**
Net Planned Spending	**13,038**
Plus: *Services Received without Charge*	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	3,703
Contributions covering employees' share of insurance premiums and costs paid by TBS	429
	17,170
Less: Respendable Revenue	-
Less: Non-respendable Revenue	550
2002-2003 Net Program Cost	**16,620**

Appendix II: Other Information

Table 2.1: Jurisdiction of the Tax Court of Canada

The Tax Court of Canada has authority to hear cases on matters arising under the following Acts:	
Income Tax Act	R.S.C. 1985, c. 1 (5th Supp.), as amended
Canada Pension Plan	R.S.C. 1985, c. C-8, as amended
Old Age Security Act	R.S.C. 1985, c. O-9, as amended
Petroleum and Gas Revenue Tax Act	R.S.C. 1985, c. P-12, as amended
Unemployment Insurance Act (repealed)	R.S.C. 1985, c. U-1, as amended
Employment Insurance Act (Part IV)	S.C. 1996, c. 23, as amended
Excise Tax Act (Part IX)	R.S.C. 1985, c. E-15, as amended
Cultural Property Export and Import Act	R.S.C. 1985, c. C-51, as amended
Customs Act (Part V.1)	R.S.C. 1985, c. 1 (2nd Supp.), as amended
War Veterans Allowance Act	R.S.C. 1985, c. W-3, as amended
Civilian War-related Benefits Act	R.S.C. 1985, c. C-31, as amended
Veterans Review and Appeal Board Act	S.C. 1995, c. 18, as amended

Table 2.2: Contacts for Further Information

Further information on the strategic planning portion of this document can be obtained by contacting:
Stephen Balogh Acting Director, Strategic Planning and Communications Tax Court of Canada 200 Kent Street, 4th Floor Ottawa, Ontario K1A 0M1
Further information on the financial portion of this document can be obtained by contacting:
Mr. Paul Waksberg Director, Finance and Materiel Management Services Corporate Services Directorate Tax Court of Canada 200 Kent Street, 4th Floor Ottawa, Ontario K1A 0M1

BUDGET DES DÉPENSES

Cour canadienne de l'impôt

Budget des dépenses
2002-2003

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont déposés au printemps, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : http://publications.tpsgc.gc.ca

No. de catalogue BT31-2/2003-III-72

ISBN 0-660-61817-6

Cour canadienne de l'impôt

2002-2003
Budget des dépenses

Rapport sur les plans et les priorités

Approuvé

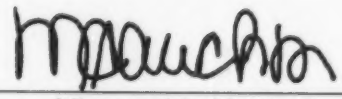

L'honorable Martin Cauchon
Ministre de la Justice et Procureur général du Canada

TABLE DES MATIÈRES

SECTION I : MESSAGE DU GREFFIER 1

SECTION II : RAISON D'ÊTRE DE LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT 3

SECTION III : PLANS ET PRIORITÉS PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE 5

SECTION IV : ORGANISATION 9

1. STRUCTURE DE L'ORGANISATION 9

ANNEXE I : RENSEIGNEMENTS FINANCIERS 13

TABLEAU 1.1 SOURCE DE RECETTES NON DISPONIBLES 13
TABLEAU 1.2 : COÛT NET DU PROGRAMME POUR 2002-2003 13

ANNEXE II : AUTRES RENSEIGNEMENTS 15

TABLEAU 2.1 : COMPÉTENCES DE LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT 15
TABLEAU 2.2 : PERSONNES RESSOURCES POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES 15

Section I : Message du greffier

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport sur les plans et les priorités de la Cour canadienne de l'impôt pour l'exercice 2002-2003. Ce rapport reflète notre Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) qui a été approuvée par le Conseil du Trésor.

Le présent rapport vous permettra de constater les progrès réalisés et d'évaluer si les mesures prises jusqu'à présent sont conformes à notre mandat, à notre vision et à notre mission, ainsi qu'à nos priorités stratégiques, et de mesurer l'effort qu'il reste à faire pour atteindre notre objectif qui est d'offrir aux Canadiens et aux Canadiennes une cour accessible, efficace, équitable et indépendante.

En 2002-2003, la fusion des services administratifs de la Cour canadienne de l'impôt avec ceux de la Cour fédérale du Canada et de la Cour d'appel de la Cour martiale, devrait se réaliser. En conséquence, cette fusion pourrait nous amener à remettre, voire annuler, certains projets.

Toutefois, cela ne nous empêchera pas de continuer à mettre l'accent sur le citoyen en diversifiant les mécanismes électroniques et traditionnels afin que les Canadiens et les Canadiennes aient accès encore plus facilement à la Cour et à ses services. Nous développerons également du nouveau matériel d'information afin de démythifier le processus d'appel et le processus judiciaire dans son ensemble.

À titre de greffier de la Cour canadienne de l'impôt, je tiens à assurer les Canadiens et les Canadiennes que nous sommes à leur écoute et que nous ne ménagerons pas nos efforts afin de leur offrir des services et une information de qualité ainsi qu'un processus juridique juste et équitable.

Notre détermination à constamment améliorer nos services, nous permet d'occuper une place importante au sein du système judiciaire canadien et ce, grâce à notre grande capacité d'adaptation et à l'excellence de notre personnel hautement dévoué. Ce sont ces mêmes attributs qui nous permettront de relever les défis qui nous attendent au cours des prochains mois.

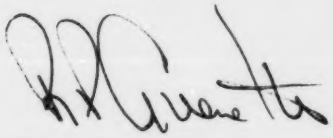

R. P. Guenette

Déclaration de la direction
Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le rapport sur les plans et les priorités de 2002-2003 de la Cour canadienne de l'impôt.

À ma connaissance les renseignements contenus dans ce rapport :

- décrivent fidèlement les plans et priorités de l'organisation.
- sont conformes aux principes de présentation énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003*.
- sont complets et exacts.
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion ministériels.

Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom : _____
R. P. Guenette
Greffier

Date : Feb. 1, 2002

Section II : Raison d'être de la Cour canadienne de l'impôt

Comme son nom le laisse entendre, la Cour canadienne de l'impôt est une cour de justice. Son mandat officiel est énoncé dans la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt*.

L'objectif fondamental de la Cour canadienne de l'impôt est de fournir aux particuliers et aux sociétés un moyen d'interjeter appel des décisions de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, qui portent, entre autres, sur l'impôt sur le revenu, la taxe sur les produits et services, l'assurance-emploi et le Régime de pensions du Canada. Le rôle des juges de la Cour, qui sont indépendants du gouvernement fédéral, consiste à décider, par exemple, si un appelant doit payer une somme d'impôt sur le revenu en litige ou s'il est admissible aux prestations d'assurance-emploi.

L'organe administratif de la Cour, appelé le greffe, fait partie intégrante du gouvernement fédéral, mais n'a pas de lien avec l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Le greffe soutient le travail des juges et gère les divers aspects de la relation entre le public et la Cour (dépôt de documents, distribution de l'information, etc.). Il doit veiller à l'accessibilité et à l'efficacité du processus d'appel de la Cour ainsi qu'au maintien d'une cour équitable et indépendante.

Section III : Plans et priorités par résultat stratégique

La Cour canadienne de l'impôt articule sa raison d'être autour des quatre priorités stratégiques suivantes :

1. accroître l'efficacité du processus d'appel de la Cour;
2. faciliter l'accès du public à la Cour et à ses services;
3. améliorer la prestation des services;
4. assurer l'indépendance judiciaire de la Cour.

Ces quatre objectifs stratégiques qui sont étroitement liés aux priorités horizontales du gouvernement fédéral en matière de gouvernement en ligne et d'initiative d'amélioration des services, nous permettent d'offrir des services orientés vers les citoyens, de mesurer les résultats concrets que les Canadiens et Canadiennes retirent de nos services ainsi que de respecter les valeurs de nos concitoyens en ce qui concerne l'accès à une information pertinente et facile d'accès ainsi qu'à une justice prompte, juste et équitable.

Le tout ayant comme toile de fond une utilisation efficace et responsable des fonds publics par la mise en oeuvre graduelle et efficace de l'initiative fédérale de la fonction moderne de contrôleur qui vise à intégrer l'information financière et non financière sur le rendement destinée aux gestionnaires et de leur fournir une approche évoluée de la gestion des risques, des systèmes de contrôle appropriés ainsi qu'un ensemble commun de valeurs et de principes d'éthique.

Accroître l'efficacité du processus d'appel de la Cour
(Total des ressources prévues : ressources internes)

Dans notre rapport sur les plans et priorités pour la période 2001-2002, nous avons identifié la mise en oeuvre d'un important projet pilote visant à accroître l'efficacité du processus d'appel de la Cour. Ce projet consiste à assurer la transmission électronique de documents, par l'entremise de notre site Internet, entre les appelants ou leurs représentants et la Cour.

Le 1er septembre dernier, nous avons entrepris ce projet pilote et il se terminera le 31 mars 2002. Jusqu'à présent, les résultats de ce projet pilote sont très encourageants. Nous prévoyons que la transmission électronique des documents se poursuivra sur une base permanente à compter du 1er avril 2002.

Il est important pour nous d'offrir aux Canadiens et aux Canadiennes différentes façons de communiquer avec la Cour. Les Canadiens et les Canadiennes peuvent être assurés que le système de transmission électronique des documents

n'a pas pour effet de remplacer les différentes façons d'interagir avec la Cour; il s'y ajoute. Notre objectif est de fournir un service de la meilleure qualité, que ce soit en personne, au téléphone ou sur Internet.

Faciliter l'accès du public à la Cour et à ses services
(Total des dépenses prévues : 610 000 $)

Depuis le mois de janvier 2000, les jugements de la Cour sont accessibles au public par l'entremise de notre site Internet. Les commentaires que nous recevons à cet égard nous indiquent que les Canadiens et Canadiennes demandent à ce que nous publions une quantité encore plus grande de jugements. En 2002-2003, nous prévoyons consacrer 600 000 $ à la traduction des jugements qui seront affichés sur notre site Internet.

Par ailleurs, en 2002-2003, nous prévoyons compléter un document d'information intitulé « Votre journée à la Cour ». Ce dépliant vise à aider les appelants qui ont l'intention de se représenter eux-mêmes ou de se faire représenter par une personne qui n'est pas un avocat. La publication de ce dépliant est évaluée à approximativement 10 000 $.

Le texte de ce dépliant servira également de matériau de base pour une section interactive à notre site Internet qui expliquera aux Canadiens et Canadiennes le rôle des principaux protagonistes qui sont impliqués dans une cause à la Cour canadienne de l'impôt. Cette section interactive contribuerait grandement à démythifier le processus d'appel. Ce projet sera réalisé par l'entremise de nos ressources internes et devrait être complété d'ici l'année financière 2003-2004.

Améliorer la prestation des services
(Total des ressources prévues : ressources internes)

Fusion des services administratifs

Un projet majeur dans lequel la Cour canadienne de l'impôt sera impliquée en 2002 et 2003 est celui de la fusion de ses services administratifs avec ceux de la Cour fédérale du Canada et la Cour d'appel de la cour martiale.

On s'attend à ce que le projet de loi C-30 soit approuvé lors de la session parlementaire en cours. Nous ne sommes pas en mesure actuellement de fournir des chiffres quant aux coûts qui seront reliés à cette fusion.

Il va sans dire que la fusion des services administratifs demeure notre grande inconnue pour l'année 2002-2003 puisque nous pourrions être forcés de reporter ou d'annuler certains projets.

Fonction moderne de contrôleur

La mise en oeuvre de la fonction moderne de contrôleur à la Cour canadienne de l'impôt est déjà amorcée. Une personne (ÉTP) se consacre de façon temporaire à cette tâche, tandis que les fonds proviennent du Conseil du Trésor.

La fonction moderne de contrôleur est synonyme d'amélioration de nos habiletés et de notre capacité de gestion. Nous remettons constamment en question notre philosophie de gestion afin de concevoir et de mettre en application une approche de la gestion du risque dans la gestion de notre principal secteur d'activité ainsi que des secteurs de services de la Cour. Une administration rigoureuse est appliquée pour sauvegarder les biens publics et pour élaborer des systèmes essentiels de contrôle incluant les processus de gestion et les mesures du succès. La Cour possède déjà un énoncé de valeurs qui est fondé sur le respect, le professionnalisme, le travail d'équipe et le service axé sur la clientèle.

Indicateurs de rendement et normes de service

Nos indicateurs de rendement ainsi que nos normes de service constituent des éléments importants afin de mesurer la qualité de nos services aux Canadiens et aux Canadiennes.

Nos indicateurs et nos normes nous permettent de mesurer les progrès accomplis ainsi que les résultats réels pour chacun de nos projets. L'information sur le rendement fournit aux gestionnaires de la Cour les connaissances dont ils ont besoin afin de pouvoir gérer efficacement les programmes dont ils ont la responsabilité.

Au cours des deux dernières années, nous avons évaluer et réévaluer la pertinence de chacun de nos indicateurs et de chacune de nos normes afin que ces dernier(e)s soient conformes aux exigences de nos clients en matière de livraison de nos services. En 2002-2003, nos indicateurs et nos normes devraient être affichés sur notre site Internet.

Assurer l'indépendance judiciaire de la Cour
(Total des ressources prévues : ressources internes)

D'après les commentaires des appelants, nous croyons qu'il existe un problème de perception à l'égard de l'indépendance judiciaire de la Cour, sur lequel nous avons peu d'emprise puisque les appelants basent principalement cette perception sur le fait qu'ils gagnent ou perdent devant la Cour canadienne de l'impôt. Néanmoins, nous avons l'intention d'inclure davantage de renseignements à ce sujet dans nos documents d'information.

Section IV : Organisation

1. Structure de l'organisation

Greffe de la Cour canadienne de l'impôt

Ce secteur d'activités offre aux Canadiens et aux Canadiennes le droit d'accès à une cour d'archives où ils peuvent faire entendre leurs appels relatifs à l'impôt et à d'autres programmes fédéraux, comme l'assurance-emploi et le Régime de pensions du Canada.

Le greffier, qui est l'adjoint du commissaire à la magistrature fédérale en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le paragraphe 76(2) de la *Loi sur les juges*, est l'administrateur général de la Cour canadienne de l'impôt.

Le greffe de la Cour canadienne de l'impôt fournit une gamme de services à la Cour. Il offre des services internes au juge en chef et aux autres juges de la Cour, y compris la préparation du calendrier des audiences. Le greffe fournit au public et aux parties aux litiges des renseignements et des conseils au sujet des règles de procédure de la Cour.

Finalement, les secteurs de services suivants appuient le greffe en matière de services offerts aux Canadiens et aux Canadiennes.

- **Gestion des appels** – Ce secteur de services gère les procédures opérationnelles nécessaires à la résolution des différends qui opposent les justiciables et le gouvernement du Canada sur des questions relatives à l'interprétation de la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt* ou de toute autre loi en vertu de laquelle la Cour a compétence exclusive. La gestion des appels fournit au public des conseils sur les pratiques et les procédures de la Cour. Elle offre également aux juges de la Cour des services d'établissement ordonné et efficace du rôle des audiences.

- **Services intégrés** – Ce secteur de services fournit des services au chapitre des finances, de l'administration, de la sécurité, de la bibliothèque, des ressources humaines, de la gestion des installations, de la gestion de l'information et de la technologie de l'information. Les services intégrés fournissent des services de gestion et d'administration efficaces et économiques capables de soutenir les orientations stratégiques de la Cour.

- **Planification stratégique et communications** – Ce secteur de services offre des services au chapitre de la préparation des rapports qui rendent compte aux Parlementaires et aux Canadiens et Canadiennes de la performance administrative de la Cour. Ce secteur de services prépare également le matériel de communication nécessaire à la compréhension du mandat et aux activités de la Cour, en plus d'assurer la publication des jugements de la Cour

sur notre site Internet. Enfin, il coordonne la traduction des jugements de la Cour, en plus d'assurer la révision des traductions.

Secteur d'activités de la Cour canadienne de l'impôt

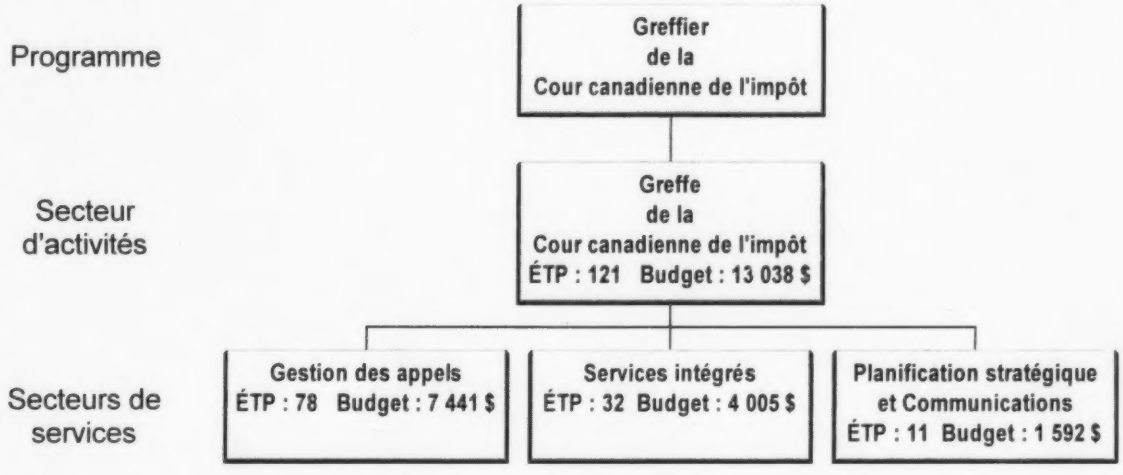

Dépenses prévues

(en milliers de dollars)	Prévision des dépenses 2001-2002*	**Dépenses prévues 2002-2003**	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	10 799	**11 338**	10 940	10 940
Non budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	--	--	--	--
Moins : Recettes disponibles	--	--	--	--
Total du Budget principal des dépenses	10 799	**11 338**	10 940	10 940
Rajustements **	2 721	**1 700**	1 500	1 500
Dépenses nettes prévues	13 520	**13 038**	12 440	12 440
Moins : Recettes non disponibles	550	**550**	550	550
Plus : Coût des services reçus sans frais	3 837	**4 132**	3 941	1 914
Coût net du programme	16 807	**16 620**	15 831	13 804

Équivalents temps plein	121	**121**	121	121

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

** Les rajustements doivent tenir compte des approbations obtenues depuis le dernier budget principal des dépenses et comprendre les initiatives budgétaires, le budget supplémentaire des dépenses, etc.

Bureaux de la Cour

La Cour a ses propres locaux à Vancouver, à London, à Toronto, à Ottawa et à Montréal. De plus, elle partage des locaux avec la Cour fédérale du Canada à Edmonton, à Calgary, à Winnipeg, à Québec, à Halifax et à Fredericton. À d'autres endroits, la Cour utilise les installations de cours provinciales lorsqu'elles sont disponibles ou loue à bail des locaux commerciaux, ou s'associe à d'autres paliers de gouvernement.

Le judiciaire

La Cour, dont l'administration centrale est située à Ottawa, se compose actuellement du juge en chef, du juge en chef adjoint et de 20 autres juges, dont trois juges surnuméraires. De plus, afin de contribuer à l'audition expéditive des appels, le juge en chef peut nommer jusqu'à 11 juges suppléants. Il y a maintenant neuf juges suppléants à la Cour.

Le juge en chef est la personne responsable de la répartition du travail entre les juges et de l'affectation de chaque juge pour chacune des séances de la Cour.

Annexe I : Renseignements financiers

Tableau 1.1 Source de recettes non disponibles

(en milliers de dollars)	Prévisions de recettes 2001-2002*	**Recettes Prévues 2002-2003**	Recettes Prévues 2003-2004	Recettes prévues 2004-2005
Greffe de la Cour canadienne de l'impôt				
Frais d'appels	530	**530**	530	530
Vente des jugements	20	**20**	20	20
Total des recettes non disponibles	550	**550**	550	550

*Meilleure estimation possible des recettes totales prévues jusqu'à la fin de l'exercice.

Tableau 1.2 : Coût net du programme pour 2002-2003

(en milliers de dollars)	**Greffe de la Cour canadienne de l'impôt**
Dépenses nettes prévues	**13 038**
Plus : Services reçus sans frais	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	3 703
Cotisations aux régimes d'assurance des employés et coûts payés par le SCT	429
	17 170
Moins : Recettes disponibles	--
Moins : Recettes non disponibles	550
Coût net du programme pour 2002-2003	**16 620**

Annexe II : Autres renseignements

Tableau 2.1 : Compétences de la Cour canadienne de l'impôt

La Cour canadienne de l'impôt a vocation à connaître des litiges découlant des lois suivantes :	
Loi de l'impôt sur le revenu	L.R.C. (1985), ch. 1 (5^{e} suppl.), modifié
Régime de pensions du Canada	L.R.C. (1985), ch. C-8, modifié
Loi sur la sécurité de la vieillesse	L.R.C. (1985), ch. O-9, modifié
Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers	L.R.C. (1985), ch. P-12, modifié
Loi sur l'assurance-chômage (abrogée)	L.R.C. (1985), ch. U-1, modifié
Loi sur l'assurance-emploi (Partie IV)	L.C. 1996, ch. 23, modifié
Loi sur la taxe d'accise (Partie IX)	L.R.C. (1985), ch. E-15, modifié
Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels	L.R.C. (1985), ch. C-51, modifié
Loi sur les douanes (Partie V.1)	L.R.C. (1985), ch. 1 (2^{e} suppl.), modifié
Loi sur les allocations aux anciens combattants	L.R.C. (1985), ch. W-3, modifié
Loi sur les prestations de guerre pour les civils	L.R.C. (1985), ch. C-31, modifié
Loi sur le Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	L.C. 1995, ch. 18, modifié

Tableau 2.2 : Personnes ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le volet du présent document qui touche à la planification stratégique, vous pouvez vous adresser à :
M. Stephen Balogh Directeur intérimaire, Planification stratégique et Communications Cour canadienne de l'impôt 200, rue Kent, 4^{e} étage Ottawa (Ontario) K1A 0M1
Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le volet du présent document qui touche aux finances, vous pouvez vous adresser à :
M. Paul Waksberg Directeur des Services des finances et de la gestion du matériel Direction des Services intégrés Cour canadienne de l'impôt 200, rue Kent, 4^{e} étage Ottawa (Ontario) K1A 0M1